

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY
COMTÉ DE RICHMOND
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'AMIANTE

SESSION
AJOURNÉE
-2005-
DECEMBRE
le 14

À une session ajournée du 5 décembre 2005 du conseil municipal de Beaulac-Garthby, dans le Comté de Richmond, de la Municipalité Régionale de Comté de l'Amiante, tenue le mercredi 14 décembre 2005, au lieu ordinaire des sessions à 19 heures et 30 minutes, à laquelle sont présents :

Monsieur le Maire	Jean Binette
Messieurs les conseillers	1- Jean-Claude Brochu
Madame la conseillère	2- Loïc Lenoir
	3- Roger Rivard
	4- Luc Ladry
	5- Isabelle Roberge
Absent:	6- Jean-François Grondin

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sous la présidence du maire, monsieur Jean Binette.

Madame Francine Rochon, directrice générale de la Municipalité de Beaulac-Garthby, assiste à la réunion.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE : mot de bienvenue et prière

Le maire monsieur Jean Binette constate le quorum à 19 heures 30 minutes. La session est ouverte par le mot de bienvenue adressé par le maire monsieur Jean Binette à tous les conseillers et aux personnes présentes, suivi par la prière.

ORDRE DU JOUR

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du règlement no.97-2005 portant sur la taxation et la tarification 2006.
- 3- Amendement à la résolution no. 04-01-1476 « Conditions de travail pour les employés de la municipalité de Beaulac-Garthby ».
- 4- Transfert de fonds.
- 5- Achat du logiciel « Permis ».
- 6- Contrat de service avec la firme Infotech.
- 7- Embauche de pompiers volontaires.
- 8- Formation pompiers volontaires.
- 9- Formation inspecteur adjoint.
- 10- Paiement du premier versement pour l'entretien de la patinoire.
- 11- Achat de matériaux pour la réparation des bandes de la patinoire.
- 12- Location d'un système de communication de la compagnie Telus Mobilité.
- 13- Date de fin des travaux du projet d'alimentation en eau potable.
- 14- Affaires nouvelles.
 - 1- Date de l'assemblée de l'adoption du budget 2006.
- 15- Période de questions.
- 16- Levée de l'assemblée.

05-12-2176

Il est proposé par : M. Loïc Lenoir
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté unanimement.

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 97-2005
SUR LA TAXATION ET TARIFICATION 2006

Remis à la prochaine assemblée

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NO. 04-01-1476 « CONDITIONS DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE BEAULAC-GARTHBY ».

05-12-2177

Il est proposé par : M. Luc Ladry

appuyé par : M. Roger Rivard

Que la municipalité de Beaulac-Garthby amende la résolution no. 04-01-1476 « Conditions de travail pour les employés de la municipalité » telle que décrite ci-dessous et sera effective à partir du 1^{er} janvier 2006.

1- RÉUNIONS ET ATELIERS DE TRAVAIL

Les réunions et les ateliers de travail seront payés à temps et demi à madame Francine Rochon.

2- JOURS FÉRIÉS

Tous les jours fériés seront payés à madame Francine Rochon au 3/5 de son salaire.

3- TRAVAIL LORS D'UN JOUR FÉRIÉ

Lorsqu'un employé travaillera un jour férié il sera payé à temps double.

4- ALLOCATION DE DÉPENSES.

Annulé.

5- ALLOCATION AU RESPONSABLE DES SYSTÈMES D'ALARME.

Annulé.

6- MISE À JOUR DU SITE INTERNET.

Annulé.

7- TEMPS ACCUMULÉ

Annulé.

8- SEMAINE ET HEURES DE TRAVAIL POUR LES EMPLOYÉS DE VOIRIE

La semaine normale de travail durant la saison hivernal, soit du 15 octobre au 15 avril, sera de 40 heures par semaine réparties sur 7 jours. La semaine normale de travail pour la saison hivernale débutera le samedi 0 heure.

9- APPEL DE SERVICES.

Un minimum de trois (3) heures seront payées par appel de service.

10- ENTRETIEN MÉNAGER DU BUREAU MUNICIPAL.

Annulé.

11- PERSONNEL SUPPLÉMENTAIRE

L'inspecteur municipal pourra embaucher du personnel supplémentaire au besoin.

12- VACANCES

Tous les employés devront céduer leurs vacances au mois de mai.

Les saisonniers auront une (1) semaine de vacances d'allouer durant la période estivale et cela à leur frais.

Le choix des vacances des employés se fera par ancienneté. L'inspecteur et l'inspecteur adjoint ne pourront pas être en vacances pendant la même période. Les employés saisonniers ne pourront pas être en vacances pendant la même période.

13- CONGÉS SOCIAUX

Dans le cas de mortalité dans la famille, le temps nécessaire pour assister aux funérailles sera alloué aux employés (es) réguliers à temps plein et seront payés à leur taux de salaire régulier, pourvu que la période entre le décès et le jour des funérailles survient lors de jours ouvrables.

POUR LE :

- Décès du conjoint ou de son enfant. 3 jours
- Décès du père, de la mère, du frère,
De la sœur, du beau-père ou de la belle-mère 2 jours
- Décès du beau-frère, de la belle-sœur, de la bru,
du gendre, des petits enfants ou des grands-parents. Jour des funérailles

Nonobstant ce qui précède, les employés(es) de la municipalité concernés n'auront droit aux congés ci-haut mentionnés que s'ils assistent aux funérailles.

Adopté unanimement

TRANSFERT DE FONDS

05-12-2178

Il est proposé par : M. Roger Rivard

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale, Madame Francine Rochon à effectuer le transfert de fonds suivant:

DE	À	MONTANT
Surplus égouts	Pièces & Accessoires	4 930.00 \$

Adopté unanimement

ACHAT DU LOGICIEL « PERMIS »

Remis à la prochaine assemblée

CONTRAT DE SERVICE AVEC INFOTECH

05-12-2179

Il est proposé par : M. Jean-Claude Brochu
appuyé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise le maire, monsieur Jean Binette, et la directrice générale, madame Francine Rochon, à signer le renouvellement du contrat de service avec Infotech pour l'année 2006. Le montant du contrat de service est de 2 740.00 \$ plus les taxes.

Adopté unanimement.

EMBAUCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES

05-12-2180

Il est proposé par : M. Luc Ladry
appuyé par : Mme Isabelle Roberge

Que la municipalité de Beaulac-Garthby embauche M. Antonin Bélanger et M. Marc-André Grégoire comme pompier volontaire.

Adopté unanimement.

FORMATION POMPIERS 1, SECTION 1.

05-12-2181

Il est proposé par : M. Luc Ladry
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise les pompiers, M. Stéphane Loubier, M. Martin Simoneau, M. Pascal Marcoux, M. Antonin Bélanger et M. Marc-André Grégoire à suivre la formation Pompier 1, section 1.

Le coût total pour cette formation est d'environ 1,000.00 \$ plus les frais pour les livres.

Les frais de déplacement, de repas et d'allocation seront payables sur présentation de factures.

Adopté unanimement.

FORMATION INSPECTEUR ADJOINT

05-12-2182

Il est proposé par : M. Roger Rivard
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise l'inspecteur adjoint, monsieur Yves Létourneau, à suivre les cours suivants :

Module 1 : Drainage du réseau routier (2 jours, les 15 et 16 février 2006)

Module 2 : Préparation de devis pour appel d'offres et surveillance des travaux (1 jour le 28 février 2006)

Module 8 : Arpentage de base relié aux opérations d'entretien d'un réseau routier (1 jour, le 1^{er} mars 2006)

Le coût de cette formation est de 1,046.73 incluant les taxes.

Que les frais de déplacement et de repas soient remboursés sur présentation des factures.

Adopté unanimement.

PAIEMENT DU PREMIER VERSEMENT POUR L'ENTRETIEN DE LA PATINOIRE.

05-12-2183

Il est proposé par : Mme Isabelle Roberge

appuyé par : M. Loïc Lenoir

Que la municipalité de Beaulac-Garthby autorise la directrice générale à effectuer le premier versement pour l'entretien de la patinoire. Le paiement sera fait comme suit :

M. François-Michel Paré 650,00 \$

M. Martin Paré 650,00 \$

Que le maire, M. Jean Binette et la directrice générale, Madame Francine Rochon, soient autorisés à signer le chèque pour cette dépense.

Adopté unanimement.

ACHAT DE MATÉRIAUX POUR LA RÉPARATION DES BANDES DE LA PATINOIRE

Remis à la prochaine assemblée

LOCATION D'UN SYSTÈME DE COMMUNICATION DE LA COMPAGNIE TELUS MOBILITÉ.

Remis à la prochaine assemblée

DATE DE FIN TRAVAUX PROJET D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

05-12-2184

Il est proposé par : M. Roger Rivard

appuyé par : M. Jean-Claude Brochu

La municipalité de Beaulac-Garthby demande que la date de fin des travaux déjà prévue au protocole d'entente soit reportée au mois de juin 2006 dû à un problème chimique dans l'eau.

Adopté unanimement.

AFFAIRES NOUVELLES :

1- DATE DE L'ASSEMBLÉE DE L'ADOPTION DU BUDGET

05-12-2185

Il est proposé par : M. Luc Ladry

appuyé par : Mme Isabelle Roberge

Que la date de l'assemblée pour l'adoption du budget de 2006 soit fixée au mardi 20 décembre 2005.

Adopté unanimement.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Le maire et les conseillers répondent aux questions des contribuables.

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, soussignée, Francine Rochon, directrice générale, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour toutes les résolutions autorisant des dépenses acceptées lors de cette session.

Francine Rochon, directrice générale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-12-2186

Il est proposé par : M. Roger Rivard
appuyé par : M. Jean-Claude Brochu
Que l'assemblée soit ajournée au 20 décembre 2005.

Adopté unanimement.

Francine Rochon, directrice générale

Jean Binette, maire